

MISE EN DEMEURE

Septembre 2026 · bail BL-0015

Agence des Quais

14 quai Saint-Antoine

69002 Lyon

04 65 71 20 20 · contact@agencedesquais.example

SIRET 912 345 678 00017

DESTINATAIRE

Vincent Boucher

24 rue Hippolyte Kahn, 69100 Villeurbanne

2e étage, porte 23

ENVOI

Le 8 octobre 2026

Lettre recommandée avec avis de réception

Objet : Mise en demeure de payer : loyer de septembre 2026

Madame, Monsieur,

Malgré nos relances, vous restez redevable de la somme de 360 € au titre du loyer et des charges de septembre 2026, exigibles depuis le 1er septembre 2026, pour le logement situé 24 rue Hippolyte Kahn, 69100 Villeurbanne. Avec les autres échéances en retard, le total dû s'élève à 1 020 €.

Par la présente, agissant pour le compte de votre bailleur, nous vous mettons en demeure de régler cette somme dans un délai de huit jours à compter de la réception de ce courrier.

À défaut de règlement ou d'accord écrit sur un échéancier dans ce délai, le bailleur se réserve le droit d'engager toute procédure utile au recouvrement des sommes dues.

Nous restons à votre disposition pour rechercher une solution amiable.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Agence des Quais SAS

Loyer hors charges	870,00 €
Provision pour charges	70,00 €
Déjà réglé	- 580,00 €
Reste dû sur le loyer de septembre 2026	360,00 €

Agence des Quais SAS — 14 quai Saint-Antoine, 69002 Lyon — SIRET 912 345 678 00017 — TVA FR 32 912345678

Carte professionnelle n° CPI 6901 2021 000 045 678 délivrée par la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne (transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière).

Garantie financière : Caisse de garantie Rhône Caution, 8 rue de la République, 69001 Lyon, à hauteur de 120 000 €.

Responsabilité civile professionnelle : Assurances du Confluent, contrat n° RC-2024-118204.

Médiateur de la consommation : Médiation Immo Conso — mediation-immo-conso.example.